



Commune
d'Aubure

BUDGET Primitif 2022

Note de Synthèse

Préambule

La présente note répond l'obligation pour la commune donné par cet article du **Code Général des Collectivités Territoriales – extrait de l'article L2313-1** :

« Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée) et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2022 **a été voté le 05 avril 2022** par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux jours et heures d'ouverture des bureaux.



2 place de la Mairie - 68150 Aubure

03 89 73 90 16

mairie@aubure.fr

<https://aubure.fr>

Cette note de synthèse regroupe :

- le Budget Principal de la commune,
- le Budget de la Régie Chaleur
- Budget de la Régie Eau et Assainissement.

ATTENTION : la commune d'Aubure a adhéré au changement de la nomenclature comptable M57 en remplacement de la M14 dès le 1er janvier 2022. Cette mesure de simplification modifie certaines lignes d'imputations rendant la comparaison directe des chapitres d'une année sur l'autre parfois difficile, merci d'en tenir compte.

Les Budgets consolidés : Résultats des Comptes Administratifs 2021

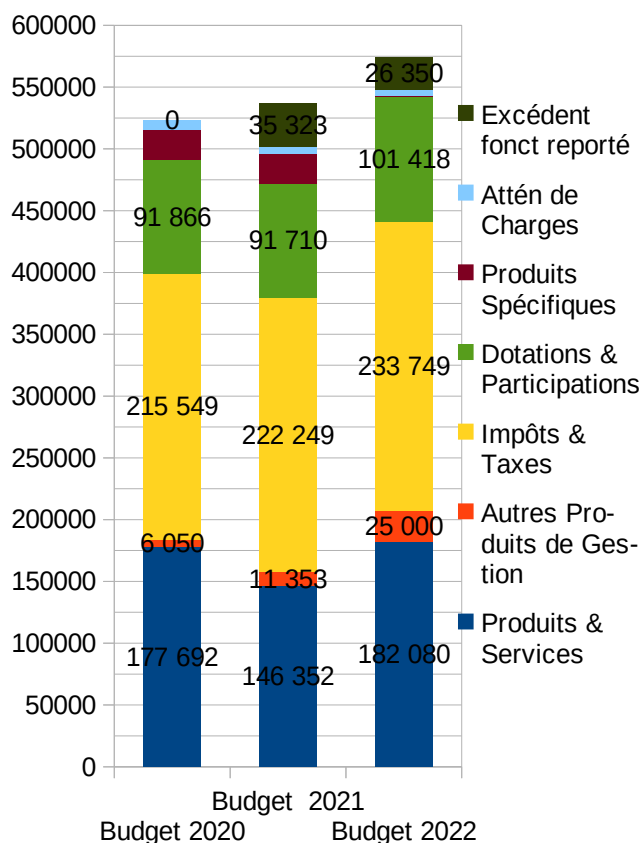
CA 2021	Recettes Réelles fonctionnement	Dépenses Réelles fonctionnement	Solde de Fonctionnement
Principal	521 400	440 196	81 203
Eau & Assai	192 637	123 991	68 646
Chaleur	82 736	69 571	13 165
Consolidé	796 773	633 758	163 014

CA 2021	Recettes Réelles Investissements	Dépenses Réelles Investissements	Solde d' Investissement
Principal	79 330	134 498	55 169
Eau & Assai	259 749	3 601	-256 148
Chaleur	30 614	26 482	-4 133
Consolidé	369 693	164 581	-205 112

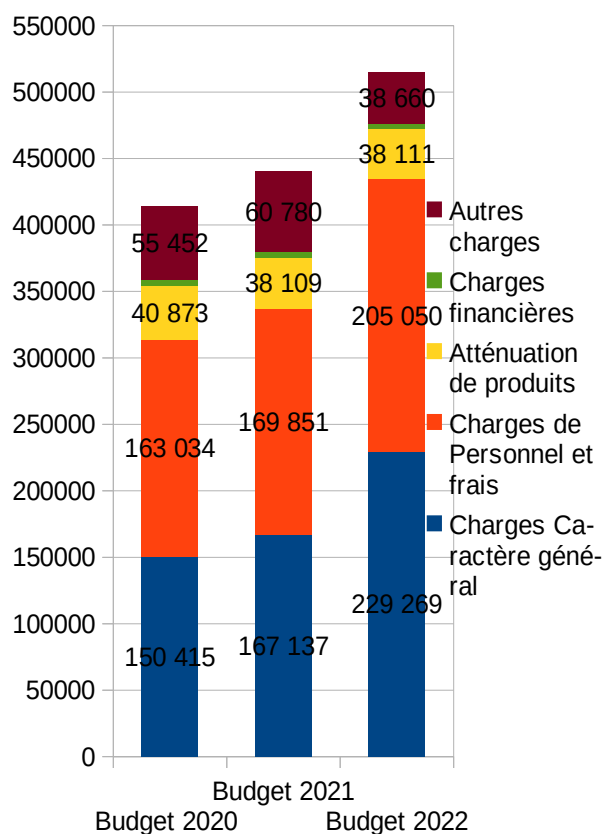
Le Budget Principal

Avec une hausse significative prévue pour 2022, les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité :

- ⌚ D'un côté, la section de fonctionnement correspondant à la gestion des affaires courantes,
- ⌚ De l'autre, la section d'investissement, qui a vocation à préparer l'avenir.



Les Recettes



Les Dépenses

1) La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement

elles sont constituées par les charges salariales du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services

effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	% Var./ N-1
	Budget	Budget	Budget	Budget	
011 - Charges à caractère général	176 140	168 377	182 740	226 269	24
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	64 650	54 650	47 300	41 600	-12
61 - SERVICES EXTERIEURS	65 840	65 800	85 390	143 069	68
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	35 650	36 327	38 850	30 500	-21
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	10 000	11 600	11 200	11 100	-1
012 - Charges de personnel et frais assimilés	212 000	196 000	174 600	205 050	17
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	33 000	15 000	7 500	7 500	0
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	3 500	3 500	2 100	3 550	69
64 - CHARGES DE PERSONNEL	175 500	177 500	165 000	194 000	18
014 - Atténuations de produits	43 150	40 873	40 747	38 111	-6
65 - Autres charges de gestion courante	68 110	69 010	53 810	38 360	-29
66 - Charges financières	5 416	5 200	4 000	3 710	-7
67 - Charges exceptionnelles		350	8 300	300	-96
022 - Dépenses imprévues	1 435	1 000	500	0	-100
Total dépenses réelles	506 251	480 810	464 697	511 800	10
Total dépenses d'ordre	16 460	42 567	72 100	62 307	-14
Total dépenses de fonctionnement	522 711	523 377	536 797	574 107	7

-Le chapitre 011 – Les charges à caractère général pour 226 300€

Les dépenses quotidiennes sont bien maintenues sous pression et chaque occasion d'économie est utilisée par le personnel salarié, car ce poste important comporte :

- L'entretien et la consommation des bâtiments communaux et du matériel;
- Les achats de matières premières et de fournitures ;
- Les différentes prestations et activités des services .

Dans ce chapitre, les postes principaux concernent l'énergie pour 24500€, mais aussi les frais de la sylviculture, production de bois et entretien de la forêt pour 78 700€.

Un plan pluriannuel de réfection des voiries a été mis en marche en 2021 et prévoit un poste budgétaire de 28000€ sur 2022.

- Le chapitre 012 – Les charges salariales de personnel et assimilées pour 205 000

Incluant l'école, la commune compte au premier janvier 2022 un effectif salarié total de correspondant à 4,2 temps complets.*

Pour l'exercice 2022, nous prévoyons la maintien du contrat aidé d'agent technique adjoint et nous emploierons pour le nettoyage des locaux municipaux une employée salariée dès le mois de Mars en remplacement du contrat d'entreprise en place qui n'a pas donné satisfaction.

La participation active et bénévole des membres du Conseil Municipal et une part non négligeable de bénévolat citoyen, permettra sans doute de permettre de continuer à embellir et entretenir notre patrimoine communal.

Ce chapitre ramène à un niveau considéré comme normal les charges 2022 de personnel à 38% des dépenses réelles prévues.

** Pour le détail, se reporter au tableau détaillé en fin de note.*

- Le chapitre 65 – Les autres charges de gestion courante pour 38 400

- Les diverses contributions aux organismes,
- Les subventions versées aux différentes associations actives sur notre commune ,
- Les contributions aux Services Incendie ,
- Les indemnités des élus.

- Le chapitre 014 – Atténuation de produits pour 38 100€

28 100€ sont versés au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources. Cette somme a été calculée sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme de la taxe professionnelle pour le seul exercice 2010. Il s'agissait d'une opération à caractère national, ce montant est collecté chaque année.

Les collectivités « gagnantes » de la réforme financent les pertes des collectivités « perdantes ».

- Le chapitre 66 – Les intérêts des emprunts

Le montant des intérêts d'emprunts s'élève à 3 600 €uros , le détail des prêts figure au tableau du chapitre Endettement.

- Le chapitre 67 – Charges spécifique

Ce chapitre remplace désormais l'appellation « charges exceptionnelles » dans la nouvelle comptabilité publique. Aucun besoin n'est recensé lors de la construction du budget 2022.

Les recettes de fonctionnement

correspondent aux sommes encaissées : impôts locaux, dotations versées par l'Etat, revenus des immeubles communaux (loyers des logements communaux, commerce et diverses locations de salles).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Var./ N-1 %
	Budget	Budget	Budget	Budget	
70 - Produits des services, domaine et ventes div	121 370	177 692	146 352	182 080	24
73 - Impôts et taxes	209 749	215 549	222 249	233 749	5
74 - Dotations et participations	100 515	91 866	91 710	101 418	11
75 - Autres produits de gestion courante	2 350	6 050	11 353	25 000	120
76 - Produits financiers	10	10	10	10	0
77 - Produits exceptionnels	3 010	24 210	24 800	500	-98
013 - Atténuations de charges	18 742	8 000	5 000	5 000	0
002 - Excédent de fonctionnement reporté	66 965		35 323	26 350	-25
Total recettes réelles	522 711	523 377	536 797	574 107	7
Total recettes de fonctionnement	522 711	523 377	536 797	574 107	7

-Produits des Services, domaine et ventes div, pour 182 000€

est alimenté pour 116 000 €uros issus des coupes de bois et droits de chasse prévus pour 2022. Le cours du bois est actuellement en forte hausse, nous permettant de renforcer cette année le volume des coupes prévues.

A ce chapitre se trouvent également les services facturés aux régies ou extérieurs.

-Le chapitre 73 (et 731) – Impôts et taxes pour un total de 233 750 €

Suppression progressive de la Taxe d'habitation sur la résidence principale, collecte par les Communauté de communes de l'ancienne taxe professionnelle, modification des règles des parts nationales, départementales, communales Autant de modifications ces dernières années qui rendent compliquée la lecture de la fiscalité locale.

Le Conseil Municipal dans ce contexte décide de ne pas augmenter la taxe foncière, historiquement élevée à Aubure. Le Conseil prend note cependant d'une hausse en 2022 de 3,4% des bases locatives décidée par l'état pour tenir compte de l'inflation.

Pour la commune, Les produits attendus en 2022 sont donc de 165 472 €uros, net après reversement au titre du FNGIR (soit une hausse de 2%).

- Le chapitre 74 – Dotations, subventions et participations pour 101 400€

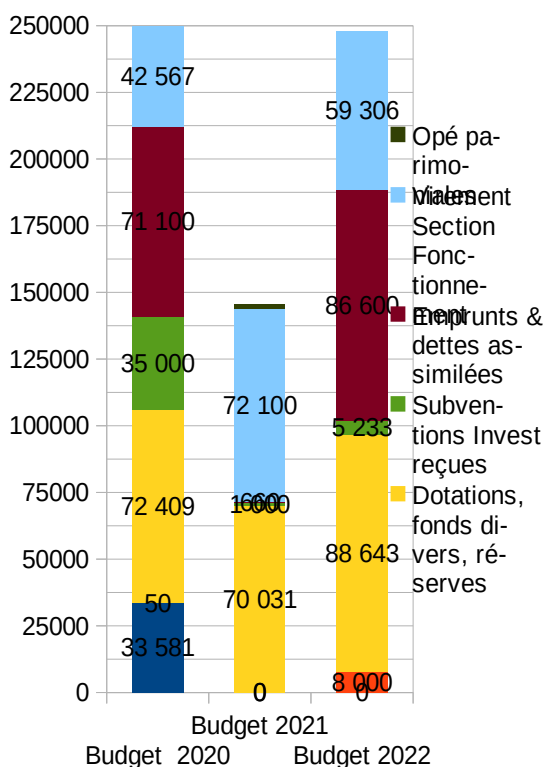
La Dotation Forfaitaire de Fonctionnement, de 29 210 €uros en 2022, inchangée, est heureusement complétée pour notre commune par une Dotation de Solidarité Rurale de 10 210 €uros .

Concernant l'emploi aidé d'employé communal, la dotation 2022 est budgétée à 9 200€ ; par ailleurs, l'état octroie 5 000€ pour les indemnités des élus.

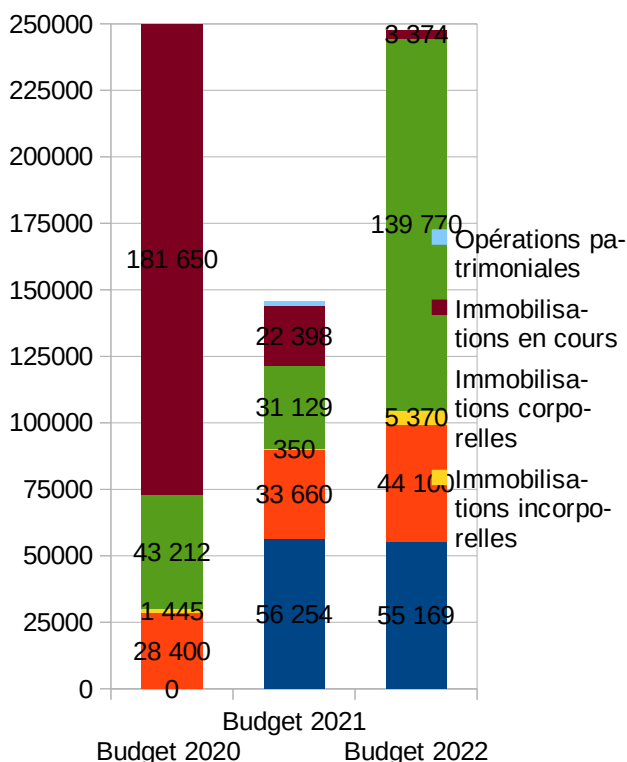
La commune n'encaissant plus la taxe professionnelle, une attribution du fonds départemental de péréquation nous reverse 41 900 €uros.

II) La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.



Les Recettes



Les Dépenses

Les dépenses d'investissement

correspondent à toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

À ces dépenses, s'ajoute le remboursement du capital de la dette qui mobilise encore grandement nos capacités limitées d'investissement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Var./ N-1 %
	Budget	Budget	Budget	Budget	
001 - Déficit d'investissement reporté	67 659		56 254	55 169	-2
16 - Emprunts et dettes assimilés	33 131	28 400	33 660	44 100	31
20 - Immobilisations incorporelles	2 200	1 445	200	5 370	2 585
21 - Immobilisations corporelles	48 015	43 212	35 779	142 770	299
23 - Immobilisations en cours	127 580	181 650	17 898	3 374	-81
Total dépenses réelles hors opérations	278 585	254 707	143 791	250 783	74
Total dépenses d'ordre		500	1 800	0	-100
Total dépenses d'investissement	278 585	255 207	145 591	250 783	72

- Le chapitre 21, - Immobilisations Corporelles pour 142 800€

L'exercice 2022 est cette année plus compliqué par la nécessité de remplacement du tracteur communal, âgé de plus de 25 ans et qui a souffert durement de la dernière saison d'enneigement 2020/2021.

Sans attendre la panne fatale et définitive très proche, une négociation âpre a permis de passer commande d'un matériel en stock neuf, suffisamment motorisé pour l'emploi hivernal et de marque identique, acceptant l'ensemble des équipements annexes adaptés. Une belle reprise de l'existant, un prêt du Crédit Agricole à 0,4% et une compensation possible de TVA permettent de mettre cette opération au budget, malgré le manque total d'aide publique sur cet équipement.

Dans le suivi de notre plan « voiries » pluriannuel, une étude lancée doit enfin permettre l'investissement de création d'une vraie voirie sur le chemin des jardins.

Les recettes d'investissement

correspondent aux subventions d'investissement perçues pour la réalisation de projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...).

À ces recettes, s'ajoute le virement de la section de fonctionnement qui correspond en réalité à l'autofinancement (solde excédentaire si il existe de la section de fonctionnement).

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Var./ N-1
	Budget	Budget	Budget	Budget	
001 - Excédent d'investissement reporté		33 582			
024 - Produits des cessions d'immobilisations	4 000	50		8 000	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	85 309	72 409	70 031	88 643	26,6
13 - Subventions d'investissement reçues	97 816	35 000	1 000	5 233	423,3
16 - Emprunts et dettes assimilés	75 000	71 100	660	86 600	13 021,2
Total recettes réelles hors opérations	262 125	212 140	71 691	188 476	162,9
Total recettes d'ordre	16 460	43 067	73 900	62 307	-15,7
Total recettes d'investissement	278 585	255 207	145 591	250 783	72,3

- Chapitre 10 pour 88 650€

On trouve là 55 000€ d'excédent de fonctionnement capitalisé, ainsi que le Fond de compensation TVA.

-Chapitre 16 Emprunts et dettes pour 86 600€

C'est ce chapitre qui est constitué majoritairement des 85 000€ de l'emprunt négocié pour le remplacement du tracteur.

III) Epargne :

L'épargne d'une commune correspond à l'autofinancement qu'elle peut dégager, c'est-à-dire la capacité réellement dégagée en fonctionnement pour investir.

Deux indicateurs permettent de calculer l'épargne

1. **Capacité d'Autofinancement (C.A.F) Brute** qui correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement de l'année, montre la volonté de la commune de conserver une marge d'investissement tout en couvrant ses dépenses de fonctionnement.
2. **Capacité d'Autofinancement Nette**, réduit du capital de la dette. Il permet de donner une vision exacte de la capacité à investir. Le remboursement de la dette reste une dépense prioritaire et incompressible pour la commune.

Pour l'exercice 2021 du budget principal, la C.A.F brute représente un excellent niveau de 81 200 €uros et donc une C.A.F nette qui reste largement positive à 37 100 €uros, mais un manque cruel d'autofinancement.

Malgré ce résultat très encourageant pour l'équipe municipale, les risques d'inflation sur notre pays et la fragilité de notre structure financière doivent nous inciter à une grande prudence dans nos décisions d'investissement à venir.

Le Budget de la Régie Chaleur

La chaufferie collective est équipée d'une chaudière bois principale, relevée par une chaudière fioul principalement pour la production d'eau chaude sanitaire en saison estivale.

Cette installation produit et distribue de l'eau chaude pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire vers les bâtiments publics de la commune (mairie, école, salles, logements locatifs, commerce, église), ainsi que le lieu de vie « Arc en Ciel ».

- **Aux Dépenses de Fonctionnement**

-Chapitre 11 charges à caractère principal, pour 35 000€

Les 2 postes principaux représentent respectivement les achats d'énergies bois, fioul, électricité pour 27 000€ et l'appel fait aux sous-traitants pour entretien et maintenance.

-Chapitre 12 charges de personnel et frais assimilée, pour 4 500€

La maintenance courante est entièrement assurée en Régie par notre Agent Technique et la facturation par la Comptable, tous deux salariés sur le budget principal avec une refacturation des heures passées .

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Var./ N-1 %
	Budget	Budget	Budget	
011 - Charges à caractère général	35 600	43 244	35 010	-19,0
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	28 000	25 244	27 000	7,0
61 - SERVICES EXTERIEURS	7 600	18 000	8 000	-55,6
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 500	4 500	4 500	0,0
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	5 500	4 500	4 500	0,0
66 - Charges financières	2 000	1 550	1 050	-32,3
022 - Dépenses imprévues	3 500	1 500	0	-100,0
Total dépenses réelles	46 600	50 794	40 560	-20,1
Total dépenses d'ordre	25 680	24 395	31 105	27,5
Total dépenses de fonctionnement	72 280	75 189	71 665	-4,7

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Var./ N-1 %
	Budget	Budget	Budget	
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	47 991	46 000	50 000	8,7
77 - Produits exceptionnels		8 000	0	-100,0
002 - Excédent de fonctionnement reporté	15 789	12 689	13 165	3,8
Total recettes réelles	63 780	66 689	63 165	-5,3
Total recettes d'ordre	8 500	8 500	8 500	0,0
Total recettes de fonctionnement	72 280	75 189	71 666	-4,7

Compte tenu de la forte pression sur les prix d'énergies sur les premiers mois de 2022, les hypothèses prises pour la constitution du Budget 2022 peuvent être revues en cours d'année pour les besoins de l'équilibre financier.

L'investissement :

Le Budget de la Régie Chaleur reste chargé par un amortissement des installations d'origine et jusqu'en 2024 par le remboursement des emprunts contractés lors de la création.

Néanmoins, la question du remplacement ou relève de l'énergie Fioul utilisée (10 000 litres/an) est posée pour l'horizon 2025. Une étude sur ce sujet par un bureau spécialisé est au budget 2022.

Pour 2022, une importante opération de maintenance du foyer de la chaudière bois est programmée et budgétée pour 10 000€ au chapitre 23.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	Année 2020	Année 2021	Année 2022	%Var./ N-1
	Budget	Budget	Budget	
001 - Déficit d'investissement reporté		3 743		
16 - Emprunts et dettes assimilés	12 000	12 250	12 750	4
20 - Immobilisations incorporelles		3 000	7 015	134
21 - Immobilisations corporelles			10 000	#DIV/0 !
23- Immobilisations en cours	7 080	3 121	473	
Total dépenses réelles hors opérations	19 080	22 115	30 238	37
Total dépenses d'ordre	8 500	8 500	8 500	0
Total dépenses d'investissement	27 580	30 615	38 738	27

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	Année 2020	Année 2021	Année 2022	%Var./ N-1
	Budget	Budget	Budget	
001 - Excédent d'investissement reporté	1 900		4 133	
10 - Dotations, fonds divers et réserves		6 220		
13- Subventions d'investissement reçues			3 500	
Total recettes réelles hors opérations	1 900	6 220	7 633	23
Total recettes d'ordre	25 680	24 395	31 105	28
Total recettes hors opérations	27 580	30 615	38 738	27

Le Budget Régie Eau et Assainissement

La commune conserve la compétence de l'eau jusqu'en 2026, date à laquelle la législation prévoit son transfert vers la Communauté de Communes.

Le Fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Var./ N-1
	Budget	Budget	Budget	
011 - Charges à caractère général	85 123	50 737	51 860	2,2
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	15 050	12 800	12 150	-5,1
61 - SERVICES EXTERIEURS	59 973	32 687	35 960	10,0
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	5 300	750	900	20,0
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4 800	4 500	2 850	-36,7
012 - Charges de personnel et frais assimilés	42 100	42 100	42 100	0,0
014 - Atténuations de produits	20 000	21 100	17 900	-15,2
65 - Autres charges de gestion courante	2 500	150	996	564,0
66 - Charges financières	590	550	530	-3,6
67 - Charges exceptionnelles	1 200	500	500	0,0
68 - Dotations aux ammort, dépréciations, &			540	#DIV/0 !
022 - Dépenses imprévues	10 000	1 000	500	-50,0
Total dépenses réelles	161 513	116 137	114 927	-1,0
Total dépenses d'ordre	27 850	29 512	27 390	-7,2
Total dépenses de fonctionnement	189 363	145 649	142 317	-2,3

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Var./ N-1
	Budget	Budget	Budget	
70 - Vente de produits finis, prestations de services,	130 900	77 399	72 961	-5,7
75 - Autres produits de gestion courante	100	110	110	0,0
77 - Produits exceptionnels		600	600	0,0
002 - Excédent de fonctionnement reporté	58 263	67 540	68 646	1,6
Total recettes réelles	189 263	145 649	142 317	-2,3
Total recettes d'ordre	100			#DIV/0 !
Total recettes de fonctionnement	189 363	145 649	142 317	-2,3

Le budget 2022 :

c'est le premier exercice prenant en compte l'intégralité de l'arrêt d'activité Muesberg, car le décalage de facturation a encore apporté une demi-année de facturation sur l'exercice 2021.

Malgré la hausse significative votée en début d'année, la tarification eau + assainissement 2022 amène pour une facturation de 120 m³ un prix de 4,67 €uros par m³, raisonnable pour une petite commune de montagne et maintenir un haut niveau de qualité et de sécurité.

Le nettoyage total des sources et réservoir ayant été fait en 2021, le budget 2022 prévoit l'élagage et coupe dans l'enclos des sources du Holly afin de maintenir en état cette zone de captages.

Pour l'assainissement, la station de traitement doit être entretenue pour préserver sa performance actuelle, une métrologie complémentaire a été commandée sur l'exercice 2021.

L'Investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Var./ N-1 %
	Budget	Budget	Budget	
020 - Dépenses imprévues	10 000	10 000	10 000	0,0
16 - Emprunts et dettes assimilés	3 600	3 650	3 850	5,5
20 - Immobilisations incorporelles	15 700	5 000	6 000	20,0
21 - Immobilisations corporelles	121 882	162 500	179 262	10,3
23 - Immobilisations en cours	82 000	78 599	86 966	10,6
Total dépenses réelles hors opérations	233 182	259 749	286 078	10,1
Total dépenses d'ordre	100			###
Total dépenses d'investissement	233 282	259 749	286 078	10,1

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Var./ N-1 %
	Budget	Budget	Budget	
001 - Excédent d'investissement reporté	205 432	227 737	256 148	12,5
10 - Dotations, fonds divers et réserves		2 500		###
13-Subventions d'investissement reçues			2 540	###
Total recettes réelles hors opérations	205 432	230 237	258 688	12,4
Total recettes d'ordre	27 850	29 512	27 390	-7,2
Total recettes d'investissement	233 282	259 749	286 078	10,1

Une intervention importante sur le réservoir « Renardière » devra être envisagée pour rester aux normes sanitaire et permettre l'installation de neutralisation nécessaire.

En conclusion, la gestion du budget Eau & Assainissement est facilité par les réserves faites ces dernières années, dans l'attente de la reprise souhaitée d'activité sur le site du Muesberg.

Endettement de la commune

Budget Principal, Encours de la dette

Remboursements 2022

Début	Prêteur	Objet	Capital	Capital	Intérêts	Fin
31/03/2013	CREDIT MUTUEL RIBEAUVILLE	TRAVAUX SUR BATIMENTS + VOIRIES	60 000 €	4 179 €	573 €	31/12/2027
31/10/2010	CREDIT MUTUEL	TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN DU BREZOUARD	135 000 €	6 914 €	439 €	31/07/2030
31/03/2008	CAISSE D'EPARGNE STRASBOURG	ACQUISITION DE TERRAINS	36 000 €	2 400 €	68 €	31/12/2022
31/01/2014	CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES	MISE EN PLACE DE POTEAUX INCENDIE	30 000 €	2 046 €	489 €	31/10/2028
30/04/2019	CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES	TRAVAUX DE REHABILITATION D'APPARTEMENTS	75 000 €	7 323 €	575 €	31/10/2029
31/03/2012	CAISSE D'EPARGNE STRASBOURG	TRAVAUX DIVERS ET ACHAT DE TERRAINS	25 000 €	1 875 €	443 €	31/12/2026
31/03/2015	CAISSE D'EPARGNE STRASBOURG	ISOLATION ET ACCESSIB ECOLE ET SALLE SPORT	15 400 €	1 540 €	77 €	31/12/2024
01/04/2006	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	DIVERS CHEMINS	95 000 €	6 753 €	620 €	01/04/2023
05/05/22	CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES	TRACTEUR COMMUNAL	85 500 €	9 047 €	247 €	05/02/29
				42 076 €	3 531 €	

Pour l'exercice budgétaire 2022, l'endettement prend en compte l'emprunt de 85 500 € contracté sur 7 ans à l'occasion du remplacement du tracteur communal; le taux exceptionnel de 0,4% obtenu auprès du Crédit Agricole des Vosges permet de maintenir un remboursement d'intérêts très bas.

Au 31 décembre 2021, la capacité de désendettement de la commune (encours de la dette/C.A.F brute) reste dans les normes admises.

Concernant la dette des régies, les emprunts seront remboursés intégralement fin 2023 pour la chaufferie et au plus tard fin 2026 pour l'Assainissement.

Régie CHALEUR Encours de la Dette

Remboursements 2022

Début	Prêteur	Objet	Emprunt	Capital	Intérêts	Fin
16/01/2009	BANQUE POPULAIRE	CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE BOIS	100 000 €	8 054 €	543 €	16/01/24
20/01/2009	BANQUE POPULAIRE	CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE BOIS	54 000 €	5 228 €	458 €	16/01/24
				13 282 €	1 001 €	

Régie Eau & Assainissement Encours de la Dette

Remboursements 2022

Début	Prêteur	Objet	Emprunt	Capital	Intérêts	Fin
13/08/2010	CREDIT MUTUEL	TRAVAUX SUR RESEAU CHEMIN DU BREZOUARD	45 000 €	2 305 €	155 €	31/01/23
22/12/2011	CAISSE D'EPARGNE STRASBOURG	REPARATION STATION D'EPURATION	20 000 €	1 500 €	354 €	30/12/26
				3 805 €	509 €	

Tableau des effectifs au 1er janvier 2022

Filière/Grade	Catégorie	Missions	Titulaire			Non titulaire		
			Poste à temps Complet	Poste à temps Non complet	Equivalent Temps plein	Poste à temps Complet	Poste à temps Non complet	Equivalent Temps plein
ADMINISTRATIVE								
Rédacteur	B	Secrétariat général Etat civil Urbanisme		1	0,8			
Adjoint Administratif	C	Services (Poste) Comptabilité	1		0,43 0,57			
TECHNIQUE								
Adjoint technique Principal	C	Services Techniques	1		1			
Agent technique Polyvalent	CUJ	Services Techniques					1	0,6
SOCIALE								
Agent spécialisé des Ecoles maternelles	C	Ecole		1	0,7			
ANIMATION								
Adjoint animation Principal	C	Périscolaire Accueil matin					1	0,1
TOTAL POSTES			2	2			1	
EQUIVALENT TEMPS PLEIN PAR FILIERE	ADMINISTRATIVE				1,37			
	SERVICES POSTAUX				0,43			
	TECHNIQUE				1,6			
	SOCIALE				0,7			
	ANIMATION				0,1			
TOTAL					4,2			